

dossier que le premier ministre puisse proposer de porter à la connaissance des enquêteurs judiciaires, à moins qu'il ne possède des renseignements qu'il néglige de révéler à la Chambre.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami devrait peut-être étudier la situation et lire le décret instituant l'enquête Dorion. Afin de clarifier ce point, je pourrais peut-être lire à la Chambre, et je la déposerai volontiers, une communication, une lettre que je viens de recevoir du ministre de la Justice à ce sujet et qui se lit ainsi:

Monsieur le premier ministre,

Le vendredi 4 mars, ainsi qu'en fait foi la page 2211 du *hansard*, j'ai déclaré que le chef de l'opposition «vient de nous accuser de cacher la vérité et les éléments de preuve au comité.»

J'ai ajouté que «de tous les membres de la Chambre des communes, c'est le dernier à pouvoir se permettre de nous donner des conseils sur les questions de sécurité au Canada.» et j'ai dit aussi «je demande au très honorable représentant de dire à la Chambre quel rôle il a joué dans l'affaire Monseigneur alors qu'il était premier ministre de ce pays.»

Le très honorable représentant m'a répondu: «Je ne suis pas inquiet. Que votre commission fasse une enquête là-dessus. Allez-y.»

**L'hon. M. Churchill:** C'est la commission générale dont vous avez parlé.

**Le très hon. M. Pearson:** La lettre continue:

J'ai indiqué par la suite que le chef de l'opposition avait négligé de remettre le dossier sur cette affaire aux légistes du ministère de la Justice afin d'obtenir leur avis, et que les renseignements donnés au chef de l'opposition lorsqu'il était premier ministre portaient sur une question de sécurité.

J'ai allégué que le chef de l'opposition n'a pas traité l'affaire convenablement et qu'il a négligé de consulter les légistes du ministère de la Justice sur le moyen de régler cette affaire, et je désire vivement que ces allégations soient examinées par une commission d'enquête judiciaire à laquelle on permettra d'étudier tous les aspects de l'affaire. Je me soumettrai au résultat de cette enquête, entièrement conscient de ses conséquences.

Je n'ai porté et je ne porte aucune autre accusation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

(*Exclamations*)

**Une voix:** Heureux les purs!

**L'hon. M. Starr:** Vous ne vous en tirez pas si facilement.

**Une voix:** C'est du cardinisme.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député d'Ontario a la parole.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Monsieur l'Orateur, je suis étonné, scandalisé d'en-

tendre le premier ministre nous lire une lettre pareille. Il sait fort bien que le ministre de la Justice, depuis qu'il a prononcé les paroles citées dans la lettre, a tenu une conférence de presse où il est allé au-delà de ce qui s'est passé (*Applaudissements*)... vendredi. Je suis étonné, scandalisé, de voir le premier ministre devenu le complice des rumeurs répandues par le ministre de la Justice, qui déshonore sa fonction, l'une des plus respectées au pays, puisqu'elle consiste à rendre la justice.

A la conférence de presse, le ministre de la Justice a affirmé que plus de deux ministres étaient mêlés à l'affaire. Cela peut vouloir dire autant qu'on veut. Le premier ministre a beau venir nous dire: «Nous sommes disposés à instituer une enquête judiciaire,» cela ne suffit pas. Il faut maintenant citer les noms, avant la tenue de l'enquête. Il est une chose précise que je veux savoir du premier ministre. Est-ce de propos délibéré qu'il laisse planer les soupçons sur tous les innocents? (*Applaudissements*)

Sinon, si telle n'est pas son intention, il doit maintenant disculper des soupçons tous ceux que le ministre de la Justice a atteints par son acte de cardinisme, comme le disent tous les journaux du pays qui ont honte de la manière dont le ministre de la Justice a exercé ses fonctions. On ne s'en prend pas qu'à lui. Le premier ministre lui-même, en tant que chef du gouvernement, est mis en cause.

Selon moi, il incombe à tous les députés de veiller à ce que la fonction de premier ministre du pays, peu importe qui l'exerce, ne soit pas salie par quiconque veut s'abaisser à faire ce que fait en ce moment le ministre de la Justice.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, il me semble que le premier ministre, délibérément ou involontairement, jette la confusion dans l'ensemble de la question dont la Chambre est saisie. C'est d'une question de privilège que la Chambre est saisie. (*Applaudissements*) Il a été porté, par un des ministres du premier ministre, des accusations qui n'ont pas été appuyées de preuves, qui jettent le discrédit sur des députés à la Chambre, et peut-être même sur des personnes hors de la Chambre. Tout ce que